

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents :** M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, Mmes BARRAS, MM. DAUREIL, DEHAIS, Mme ANNEET

**Absent excusé :** M. LAMARRE, M. PRAYEZ et Mme CLEDIC.

**Pouvoirs donnés :** Par M. PRAYEZ à M. PORTEBOIS  
Par Mme CLEDIC à Mme ANNEET  
Par M. LAMARRE à M. DUVERT

-----  
M. PERRIN a été désigné secrétaire de séance.  
-----

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Nombre de Conseillers présents : 16  
Nombre de Conseillers représentés : 3  
Date de la convocation : 17.05.2011  
Date de l'affichage : 17.05.2011

-----  
Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé  
-----

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

*Mme PELLARIN donne lecture du rapport suivant :*

Votre commission de finance vous propose d'accorder les subventions ci-après aux associations :

ASSOCIATIONS	Propositions
Aide, soins à domicile /pers. Âgées	750
Aveugles (Le Fil d'Ariane)	80
Cancer	80
Croix Rouge	80
Donneurs de sang	80
EGMOS (plaquette - moelle osseuse)	80
Le Souffle	80
Maladies lysocomiales	80
Ré-agir	150

Sauveteurs de l'Oise	100
Souvenir Français	80
Union Nat. des Combattants	100
Vie Libre	80
Soins palliatifs	80
ADAPEI – Association Energie	150
ADAPEI – Association les Papillons	200
Aînés de l'Aronde	1 200
Amicale des Jeunes et de la Famille ( <i>sous réserve de présentation des justificatifs*</i> )	1 000*
<i>Aide aux charges patronales</i>	490*
Amicale des Sapeurs Pompiers	700
Amicale des Vieux Travailleurs	1 300
Ecole du Chat de CLAIROIX ( <i>sous réserve de présentation des justificatifs*</i> )	200*
Archers	1 000
Art Histoire et Patrimoine	500
Basket	5 800
BMX ( <i>sous réserve de présentation des justificatifs*</i> )	2 000*
<i>Aide aux Charges patronales</i>	3 400 *
Boulistes	1 100
Comité de Jumelage	2 700
<i>Participations aux associations</i>	1 000
Coop Scolaire : Ecole Maternelle	700
Coop Scolaire : Ecole Primaire	800
Crinquineurs	450
<i>Participation aux vignes</i>	300
Football	6 300
GET 60	400
<i>Foulées du Ganelon</i>	500
Gym	400
<i>Aide aux Charges patronales</i>	300
La joie des Tiots Clairoisiens	2 000
<i>Fleurs</i>	330
La main créative	500
Mutuelle des Agents Territoriaux	2 500
Mutuelle des Sapeurs Pompiers	1 000
Société de Chasse	400
Tennis	1 100
Le Bouchon Clairoisien (asso pêche) : création	300
<b>TOTAL</b>	<b>42 240 €</b>

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

## **Subventions exceptionnelles :**

*Mme BARRAS donne lecture du rapport suivant :*

- **Art Histoire et Patrimoine** : La commission de finance propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € afin de participer aux frais d'impression d'un nouveau fascicule sur l'histoire du Clos de l'Aronde, rédigé gracieusement par M. DUVERT. Fête des 20 ans de l'Inauguration de la Mairie dans le bâtiment.
- **BMX** : La commission de finance propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour participer aux frais engendrés par l'organisation du Championnat d'Europe qui s'est déroulé à CLAIROIX cette année.
- **Football** : Le club souhaite former dix accompagnateurs aux gestes aux premiers secours et acquérir du matériel pour un coût total d'environ 700 €. La commission de finance émet un avis favorable pour participer à hauteur d'un tiers de la facture définitive : soit 240 €.

*Monsieur le Maire rappelle que l'achat de défibrillateurs et les formations pour leur utilisation ont été budgétisés en 2011.*

*En outre, il propose qu'une formation aux premiers secours soit dispensée plus largement. C'est pourquoi, M. LEDRAPPIER sondera l'ensemble des responsables des associations afin de connaître le nombre de personnes intéressées pour déterminer le coût de la formation.*

*En conséquence, le Conseil décide de ne pas verser cette subvention exceptionnelle.*

- **Basket** : Le club souhaite réaliser un tournoi « handisport » et demande 100 € afin d'acheter des coupes, la commission de finance émet un avis favorable.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

*Monsieur le Maire souligne que grâce à la bonne volonté des entreprises et des organisateurs, le Championnat de BMX a été une réussite. Les coûts ont été minimisés au maximum, permettant ainsi aux organisateurs de tenir leurs engagements. Il est heureux que toutes les inquiétudes du départ soient remplacées par une réussite globale. Même si à ce jour, le résultat financier final n'est pas établi, le bilan sera correct pour une organisation d'une telle envergure. Monsieur le Maire tient à féliciter les organisateurs pour cela. Toutefois, il sera souhaitable la prochaine fois de consulter le conseil avant de lancer des projets de cette importance pour ne pas mettre la commune « aux pieds du mur ».*

## **ACHAT DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES**

*Monsieur ALGIER donne lecture du rapport suivant :*

Lors de la séance précédente, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etat relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES ».

Considérant que la télétransmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite l'acquisition de certificats électroniques via un contrat de fournitures,

Considérant que la Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination « CertiNomis », valable 2 ans, moyennant un coût unitaire de 180,00 € HT.

Monsieur le Maire vous propose de décider l'acquisition de deux certificats électroniques auprès de « CertiNomis » et de l'autoriser à signer le contrat de fournitures correspondant,

- dit que le coût d'acquisition est de 360.00 € H.T et que cette dépense est inscrite au budget,
- dit que la délibération et la convention seront transmises au contrôle de légalité.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

*Monsieur le Maire, Laurent PORTEBOIS, donne lecture du rapport suivant :*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'ATTACHE TERRITORIAL, à temps complet, pour permettre la nomination de l'agent actuellement en poste, titulaire du grade de Rédacteur Chef ayant obtenu une promotion interne le 1<sup>er</sup> avril 2011 au grade sus visé.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **REMBOURSEMENTS POUR AVANCE DE FRAIS**

*Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :*

La commission de finance vous propose d'autoriser M. le Maire à rembourser deux élus qui ont avancé sur leurs propres deniers des dépenses liées à leur délégation municipale.

M. LIVET Bruno, adjoint au maire, a avancé des frais pour l'achat des entrées « groupe » lors de la sortie organisée le 8 mai 2011 par la commission animation à la Foire de Paris pour 387 €. (40 places adultes à 9.50 € et une place enfant à 7 €). L'organisme accepte les paiements par mandat qu'à l'unique condition d'avoir le nombre de participants définitif le 19 avril 2011 au plus tard. Hors cette information était impossible à obtenir dans les délais. En conséquence, M. LIVET a du payer sur place par carte bancaire.

M. LEDRAPPIER, adjoint au maire, a avancé des frais le 21 avril 2011 pour un montant total de 542,10 € pour l'achat de tables et de chaises nécessaire à l'organisation du repas du 22 avril 2011 lors du championnat d'Europe de BMX de CLAIROIX.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

*Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :*

La commune souhaite confier l'entretien de l'éclairage public. Cette prestation concerne l'entretien courant et la fourniture de lampes et autres matériels si nécessaire. Contrat pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable 4 fois. Prix ferme et actualisable (coût de la vie, hors tabac)

Monsieur le Maire a mis en place un marché de prestations et de services à bon de commande. Les offres ont été déposées du 12 avril 2011 au 9 mai 2011 à 17h00.

La commission s'est réunie le 12 mai dernier pour procéder à l'ouverture des propositions et les résultats sont les suivants :

Société	Contrat Entretien TTC	Bordereau de prix unitaires TTC	OPTION 1 TTC	OPTION 2 TTC	TOTAL GLOBAL TTC
INEO	9 209.20	35 387.42	4 186.00	1 312.09	50 097.71
LESENS	11 181.41	34 825.00	4 092.32	1 521.32	51 620.05

- FORCLUM : Non répondu pas de disponibilité
- SICAE : Non répondu, ne peut répondre à notre cahier des charges

La commission d'Appel d'Offre, après analyse des plis, les offres ont fait l'objet d'un classement prenant en compte les différents critères de sélection et leur pondération. Toutes les offres ont été considérées comme valables et ne dépassent pas le budget alloué à l'opération.

La Commission a décidé de retenir la société INEO Réseaux Nord Ouest pour un montant global de 50 097.71 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de la Commission et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PARTAGES DE L'ARC**

*Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :*

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2011 concernant la tarification des services partagés de l'ARC.

Fixation des nouveaux tarifs comme suit :

- 1 – Bureau d'études – VRD : tarif unique de 22 € de l'heure
- 2 – Services marchés publics :
  - Procédure de marchés – assistance complète : 550 € / procédure
  - Procédure de marchés – assistance partielle : 225 € / procédure
  - Groupement de commandes : 450 € / groupement, à répartir entre les communes, au prorata du nombre d'habitants
  - Délégation de service public : 1 000 € / délégation

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **ANIMATION**

*Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :*

Une sortie à VERSAILLES est programmée le 27 Août 2011 pour assister au spectacle des grandes eaux du château de VERSAILLES. Nous vous proposons d'adopter le tarif suivant : 22 € pour tous (transport compris)

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

### **ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET**

*Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :*

**Le Centre de Loisirs de Juillet** aura lieu du 4 au 29 juillet 2011 dans les écoles élémentaire et maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

La régie d'avance de 750 € sera ouverte afin de régler les dépenses diverses liées aux campings. Les repas pourront être pris au centre au prix de 5 € perçus par un système de tickets et le goûter sera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2010, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 333

Le nombre d'animateurs à recruter sera défini par le nombre d'enfants inscrits à la clôture de la période d'inscription.

Ils seront rémunérés sur des postes à 35 heures par semaine sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 297/290 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.

Les inscriptions seront closes le 04 juin 2011.

En cas de maladie des enfants, sur présentation du certificat médical, la participation réglée pourra être remboursée aux parents.

### **Tarifs enfants de l'extérieur :**

Le conseil municipal lors de sa séance du 01/12/2010 a décidé de reconduire l'application d'un tarif différent pour les enfants des communes extérieures correspondant au tarif maximum du barème n° 3 de la CAF ; soit pour une semaine sur une base d'une journée complète :

- 44.55 € pour un enfant
- 82.80 € pour 2 enfants
- 114.60 € pour 3 enfants
- 140.05 € pour 4 enfants et plus.

Le prix du repas reste le même que pour les enfants de Clairoux : 5 €

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES**

**SIGNATURES :**